

# Palestine

## s o l i d a r i t é



N° 45 • Printemps 2017

## Un État pour la Palestine ?

### État de Palestine : le moment est-il venu ou dépassé ?

Le 2 décembre 2014, une large majorité de députés français a voté une résolution invitant le gouvernement français à reconnaître la Palestine. Ce vote a été suivi, quelques jours plus tard, du vote d'une résolution similaire au Sénat. Une nouvelle demande signée par 154 parlementaires vient tout récemment d'être rejetée par François Hollande. Pourtant, il avait déclaré — comme Laurent Fabius et de nombreux dirigeants politiques français — qu'il reconnaîtrait l'État palestinien « le moment venu ».

Cependant le temps passe, les colonies continuent d'étendre leurs tentacules au sein du territoire occupé de Cisjordanie et un ministre israélien vient même de réclamer l'annexion pure et simple de la zone C des accords d'Oslo qui représente 60 % de la Cisjordanie. Sur le terrain, un récent sondage nous apprend que 60 % des Palestiniens ne croient plus à la réalisation d'un État palestinien.

Alors, la solution à deux états est-elle définitivement morte et doit-on abandonner cette revendication ? C'est une question que les militants de l'AFPS 44 ont soulevé au cours de leur récente assemblée générale.

### Le droit international, base de notre action

C'est au nom du droit international que nous soutenons le combat du peuple palestinien. Ce droit s'appuie sur le droit fondamental des peuples à disposer d'eux-mêmes qui leur

permet d'exprimer leur volonté de s'établir en tant qu'État, en tout cas leur volonté de choisir son statut international et le droit de sortir de la colonisation.

Le peuple palestinien est un peuple occupé qui a le droit à l'autodétermination dans le cadre étatique qu'il se choisira.

### Deux États ou un seul État ?

Nous pouvons avoir une préférence, mais le choix de la forme de cet État relève du peuple lui-même. Bien sûr, un seul État démocratique avec des droits égaux pour tous ses citoyens serait une solution idéale. Mais dans la situation actuelle, avec le rapport de forces existant, cet État serait un État d'apartheid, est-ce que cela constituerait un appui plus favorable pour obtenir les droits des Palestiniens ? Ce n'est pas à nous d'en décider et nous n'avons pas — en tant que mouvement de solidarité — à interférer dans ce choix.

### La ligne verte, talon d'Achille d'Israël <sup>(1)</sup>

La ligne verte est la ligne d'armistice de 1949, confirmée en 1967, reconnue par l'ONU et acceptée par l'OLP comme frontière possible d'un futur État palestinien

Le mouvement des colons qui infiltre désormais tous les rouages du pouvoir israélien voudrait gommer la ligne verte pour pouvoir annexer librement la Cisjordanie ou au moins la zone C. Car, chaque fois que la colonisation progresse, la « communauté internationale » condamne — ou au moins regrette — cette transgression. C'est tellement inefficace que

(1) Nous empruntons ce titre à un article de Nadia Hijab : <http://reseauinternational.net/ne-pas-lacher-prise-sur-la-ligne-verte-cest-le-talon-dachille-disrael/>

#### AFPS 44

Maison des Associations  
21, allée Baco – 44000 Nantes  
02 51 72 01 23  
afpsnantes@wanadoo.fr

permanences :  
lundi, de 18 à 20 heures

[www.afps44.france-palestine.org](http://www.afps44.france-palestine.org)  
[www.facebook.com/AFPS44](https://www.facebook.com/AFPS44)  
[www.france-palestine.org](http://www.france-palestine.org)

cela en deviendrait presque comique si ce n'était tragique. La ligne verte reste néanmoins une référence et rappelle l'existence de cette situation coloniale. Cette ligne verte sépare l'État israélien du territoire palestinien et manifeste sur le terrain l'illégalité de l'occupation et de la colonisation. Accepter l'effacement de la ligne verte ce serait admettre ailleurs dans le monde la modification unilatérale des frontières.

**Notre solidarité s'exerce dans le cadre et les conditions qui sont les nôtres, ici, en France.**

La solution à deux états reste la référence des pouvoirs politiques français et européens successifs. Même si ces pouvoirs ne prennent pas les moyens de leurs déclarations, nous devons nous appuyer sur ces contradictions pour les mettre devant leurs responsabilités.

Nous continuerons donc à demander au nouveau Président de reconnaître l'État de Palestine maintenant : le moment est venu et cette reconnaissance impliquera de prendre les moyens de la réalisation de cet État en imposant des sanctions envers le gouvernement israélien tant qu'il persiste à bafouer le Droit international. ■

*Pierre Leparoux.*

# Banques françaises et colonisation

*Les banques et assurances françaises sont montrées du doigt concernant leur soutien, direct ou indirect, à la colonisation dans les territoires occupés.*

*C'est ce que relève un rapport de plusieurs organisations\* paru en mars dernier.*

*Il décrit d'abord le poids des banques israéliennes dans l'expansion des colonies, qui financent les infrastructures, les constructions et les services.*

*Cette analyse arrive après le rapport de la mission d'enquête de l'ONU de 2013 qui avait déjà identifié les conséquences de ces investissements en terme d'atteinte aux Droits de l'Homme.*

*Par des participations dans les banques et assurances israéliennes, ou par des financements de projets, les établissements français que sont BNP PARIBAS – SOCIÉTÉ GÉNÉRALE – CRÉDIT AGRICOLE – BANQUE POPULAIRE CAISSE D'ÉPARGNE – AXA, se rendent complices de la colonisation.*

*Malgré les recommandations européennes sur la « différenciation » territoriale entre Israël et ses colonies — que soutient la France — cette dernière ne fait pas pression sur le secteur bancaire français pour faire appliquer ce texte.*

**Soutenez la campagne en allant sur [wwwfrance-palestine.org](http://wwwfrance-palestine.org)**

*Extrait du dépliant d'information édité par le collectif d'associations.\**

**Crédit Agricole** notamment par le biais du fonds d'investissement Amundi

**Société Générale** notamment par le biais du fonds d'investissement Lyxor

**Banques Populaires-Caisse d'Épargne** notamment par le biais de Natixis et Harris

**Axa** par des participations directes et par le biais d'Axa IM et AB

**BNP PARIBAS** par le biais de Theam

*La liste ci-dessus correspond aux participations identifiées au 30 mars 2016; ces informations sont par nature très fluctuantes dans le temps.*

\* CCFD TERRE SOLIDAIRE – LDH – FIDH – FAIR FINANCE FRANCE – AFPS – SOLIDAIRES – CGT – AL HAQ.

# Trump finance les colonies

*Les largesses financières dont ont bénéficié les colonies israéliennes de la part de plusieurs membres de la nouvelle administration Trump et l'autorisation de Benjamin Netanyahu pour la reprise des constructions dans les territoires occupés, confortent les colons dans une certaine « légitimité » et favorisent leur enracinement en Cisjordanie.*

L'avocat d'affaires, David Friedman, nommé ambassadeur des États-Unis en Israël par Trump au lendemain de son élection, ainsi que de nombreux autres généreux donateurs, ont ainsi permis au projet de « Grand Israël » de se concrétiser sur le terrain.

## Trump et ses acolytes, financeurs de la colonisation

Dès sa création en 1977, la colonie Beit El, située au nord de Ramallah, est un des fers de lance du Gush Emunim, un mouvement lancé au lendemain de la guerre des Six Jours en faveur de la colonisation des terres conquises par Israël en Cisjordanie. Beit El est l'une des colonies les plus établies, les plus prospères de Cisjordanie occupée. Et grâce à qui ? Aux subsides provenant de l'entourage de Donald Trump.

Beit El (« La maison de Dieu »), c'est — entre autres — la chaîne d'information *Arutz Sheva*, connue pour être le porte-voix des colons israéliens, ainsi qu'une *yeshiva* (école talmudique) préparant ses étudiants à une carrière d'officier au sein de l'armée israélienne. Cette *yeshiva* est dirigée par le rabbin Zalman Melamed, une illustre figure de la droite israélienne aujourd'hui proche du parti pro-colonisation *HaBayit HaYehudi* (« Le foyer juif »). Le développement de Beit El, considérée comme un des bastions du sionisme religieux, est dû certes au gouvernement israélien mais également aux « Amis des institutions de Beit El », une association présidée par David Friedman. Ce dernier a récolté d'importantes sommes pour cette colonie et au début des années 2000, a également convaincu Trump, alors simple

businessman, d'effectuer un don de 10 000 dollars. Parmi les soutiens de la colonie figure aussi le gendre de Donald Trump, Jared Kushner, donateur pour 33 000 dollars.

## Des centaines de milliers de dollars versés à des colonies juives en Cisjordanie

Mais Beit El n'est pas la seule colonie israélienne à avoir bénéficié de la générosité de l'entourage du nouveau locataire de la Maison Blanche. Ces contributions ont plus largement servi à créer et à développer des *yeshivot* (écoles talmudiques) dont les élèves, éduqués dans le culte du « Grand Israël », deviennent ensuite les fers de lance de la colonisation. Des contributions qui soulèvent de sérieuses inquiétudes quant aux futures prises de position du président américain dans la région. Et qui vont fortement à l'encontre d'une des dernières décisions de Barack Obama qui, pour la première fois depuis des décennies, avait décidé de ne pas opposer son veto à la résolution de décembre 2016, condamnant la colonisation israélienne en Cisjordanie.

Ainsi, l'administration Trump reste silencieuse face aux extensions de

colonies en Cisjordanie (dont plusieurs, selon l'ONG Peace Now, seront d'ailleurs financées par la fondation de David Friedman). Elle n'a pas non plus protesté contre la décision de légaliser des dizaines d'avant-postes illégaux construits en Cisjordanie.

## Oui mais...

Il y a cependant une légère évolution du positionnement de la Maison Blanche. Si l'administration Trump a rappelé qu'elle ne considérerait pas la colonisation comme « un obstacle à la paix », elle a aussi fini par manifester son inquiétude, déclarant en février que « la construction de nouvelles colonies ou l'expansion des colonies existantes au-delà de leurs frontières existantes pourraient ne pas aider ». Ce communiqué a un peu refroidi la droite israélienne.

Notons également que la politique de l'État d'Israël ne fait pas l'unanimité auprès de la communauté juive des États-Unis. Par exemple, des centaines de juifs américains ont manifesté à Washington début avril pour dénoncer le soutien de l'AIPAC — le puissant lobby américain pro-israélien — à l'occupation israélienne. ■

Sylvie Clabecq.



Le bloc de colonies de Maale Adoumim, ici au premier plan. En arrière plan, le village palestinien d'Al-Eizariya (© Reuters/Baz Ratner).



# 1897-2017 : les Palestiniens dépossédés, mais toujours

Dossier préparé  
par François Leroux,  
Arlette Hamon  
et Pierre Leparoux.

## **Bâle 1897 : la genèse de l'État juif**

Dans sa jeunesse, Theodor Herzl était convaincu de la possibilité de l'assimilation des Juifs dans leur pays de résidence, conformément aux idéaux de la Révolution française qui réaffirme l'égalité de tous les citoyens. Mais le choc de l'affaire Dreyfus, dont il couvrira le procès en tant que journaliste, en 1896, lui fait prendre une position diamétralement opposée : il pense désormais qu'en fin de compte un Juif sera toujours un étranger.

Après avoir publié un livre rassemblant ses idées dans « l'État juif », il organise du 29 au 31 août 1897, le premier congrès sioniste à Bâle, réunissant des délégués de nombreux pays. Ce programme annonce les objectifs du sionisme, résumés en ces termes : « *Le sionisme vise à établir pour le peuple Juif, une patrie reconnue politiquement et légalement en Palestine* ». En 1937, Yossef Weitz — alors un des directeurs du Fonds National Juif — pourra ainsi déclarer : « *le transfert de la population*

Theodor Herzl  
au balcon lors du 1<sup>er</sup> congrès  
sioniste de Bâle en 1897.



*arabe du territoire de l'État juif n'a pas pour seule fonction de diminuer le volume de la population arabe. Il a aussi pour fonction, pas moins importante, d'évacuer les terres aujourd'hui détenues et cultivées par les Arabes, et ainsi de les rendre disponibles pour les habitants juifs.*

Suite à ce congrès, Theodor Herzl écrira dans son journal intime : « *À Bâle, j'ai fondé l'État Juif* ».

## **Londres 1917 : « déclaration Balfour »**

Le gouvernement anglais promet à Lord Rothschild et au mouvement sioniste qui le demandait, la création d'un « Foyer national » juif en Palestine. En plein conflit mondial, Londres veut améliorer ses positions en se conciliant le mouvement sioniste et ainsi accentuer l'engagement des États-Unis et de la Russie dans la guerre contre l'Allemagne et l'empire ottoman. Autre motivation des Britanniques : établir un état ami dans cette région riche en pétrole et près du canal de Suez, pour contrôler la route de l'Empire vers l'Orient.

Cette déclaration s'oppose à la volonté de la très grande majorité de la population vivant en Palestine (environ 93 % est non juive) qui n'est pas consultée et contre les principes d'autodétermination des peuples mis en avant par le président américain Wilson. Elle bafoue également les promesses faites à des leaders arabes pour un État arabe indépendant, ainsi que les « accords Sykes-Picot » de 1916 (partage du Moyen-Orient entre la France et l'Angleterre) qui ne prévoyaient pas de Foyer national juif. Pour la commission américaine (King-

Crane) dépêchée pour étudier la situation en Palestine, la déclaration Balfour entraînera une immigration juive illimitée et l'éviction des Palestiniens de leur terre (rapport du 28.08.1919, prémonitoire mais enterré!).

Le mandat britannique sur la Palestine, à partir de 1922, reprend la déclaration Balfour et s'engage à « *faciliter l'immigration juive* ».

Malgré la répression, les Palestiniens résistent à l'occupation britannique et à la colonisation sioniste : grèves de 1929, 1936...

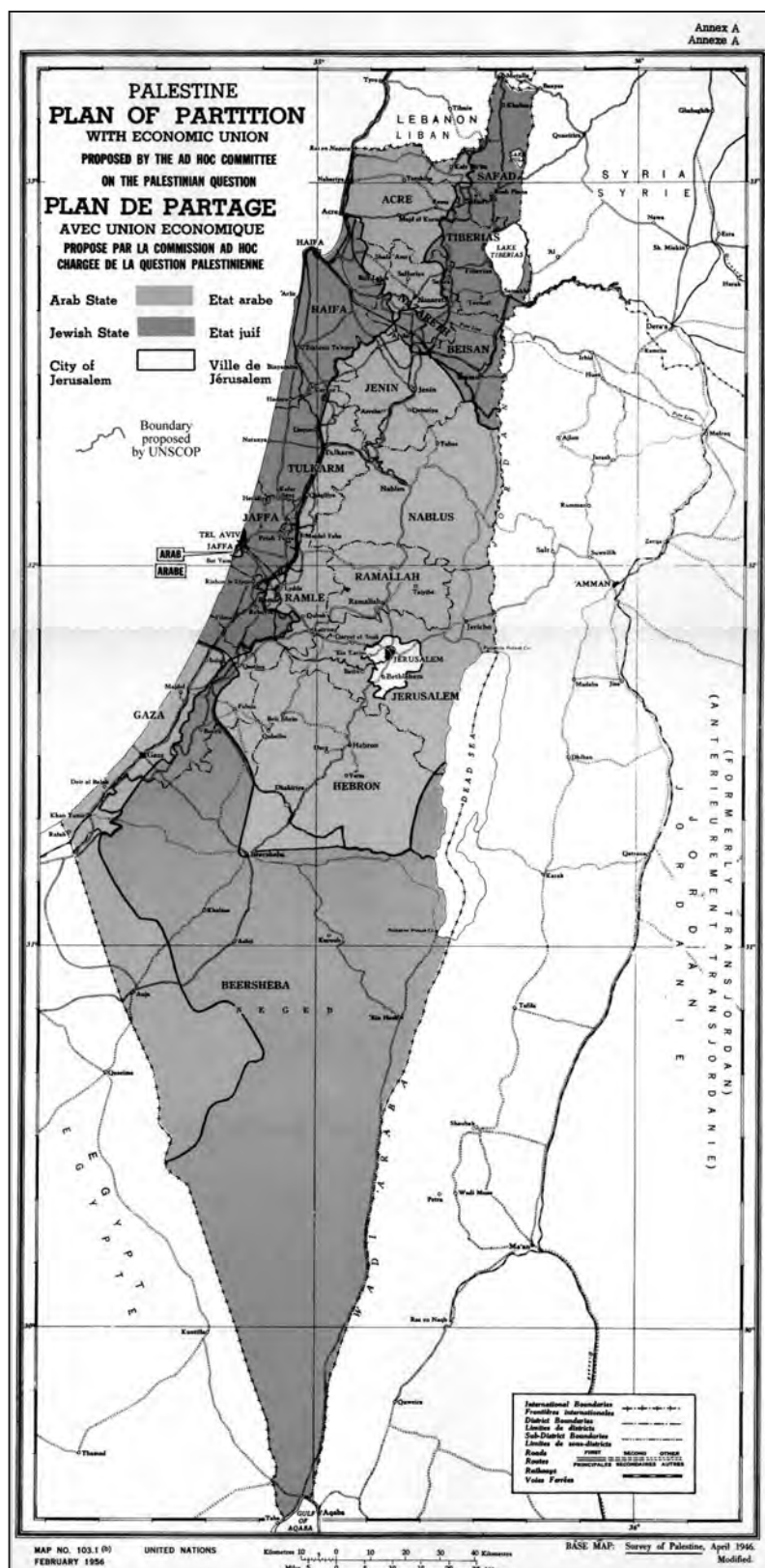
## **New-York 1947 : plan de partage de l'ONU**

30 ans plus tard et après une émigration juive importante en Palestine, Balfour a ouvert la voie au **plan de partage de la Palestine**. Il est voté à l'ONU le 29 novembre 1947, dans un contexte post génocide des juifs en Europe, et sous pression du mouvement sioniste sur le vote à l'ONU d'états indécis ou faibles.

Ce plan mécontente à nouveau la grande majorité de la population (environ 66 % est non juive en 1947). Ce sont les principes mêmes de l'ONU qui sont bafoués ! Sur les 57 % du territoire de la Palestine attribués à un « État juif », seule la moitié est juive<sup>(1)</sup>... **Le nettoyage ethnique** est programmé !

Environ 80 % de la population palestinienne sera expulsée par les milices armées sionistes avant le 14 mai 1948 (date de création de l'État d'Israël) puis par l'armée israélienne. C'est la **Nakba** : expulsions, dépossessions et destructions massives (plus de 500 villages et 11 quartiers de villes détruits ou rasés), 750 000 réfugiés. Leur droit au retour —

# stinien jours debout



pourtant reconnu par l'ONU — en 1949 n'est toujours pas appliqué. Au terme de la première guerre israélo-arabe, le territoire israélien passe de 57 % à 78 % de la Palestine.

### **Palestine 1967 : Israël occupe puis colonise...**

... les 22 % restants de la Palestine : Cisjordanie dont Jérusalem-Est(2) et bande de Gaza. La résistance s'organise au quotidien sous différentes formes. Les soulèvements — Intifada de 1987 et 2000 — sont violemment réprimés. Gaza subit un blocus. Les agressions israéliennes meurtrières et destructrices se succèdent.

De Golda Meir, Premier ministre israélien travailliste affirmant le 15 juin 1969 que « *le peuple palestinien n'a jamais existé* » à Sharon déclarant en 2004 « *vouloir terminer la guerre de 1948* » (à savoir le nettoyage ethnique !) en passant par Nétanyahou, la volonté est la même : refuser aux Palestiniens le droit de vivre sur leur terre avec des droits égaux, dans un état souverain à côté d'Israël.

**En 2017** la France, l'Europe et la communauté internationale doivent cesser leur complaisance vis-à-vis de la politique israélienne d'écrasement de tout un peuple. Le droit international doit s'imposer, y compris par des sanctions.

Avec la victoire de Trump et la poussée de partis annexionnistes israéliens, le danger est important pour la Palestine et les Palestiniens !

(1) « Pour une population juive de 498 000 personnes, il comprend une population arabe dite sédentaire de 407 000 personnes auxquelles il faut ajouter 105 000 bédouins, essentiellement dans le Néguev » Henry Laurens, *La question de Palestine*, éditions Fayard.

(2) Cf. article sur Jérusalem dans ce même numéro.



# 1967 : Jérusalem-Est annexée

En 1947, l'Assemblée générale des Nations Unies place Jérusalem sous un régime spécial déclarant la ville *corpus separatum* sous administration internationale. Durant la guerre de 1948, 80 000 Palestiniens ont été expulsés de Jérusalem-Ouest et la ville coupée en deux : la partie occidentale contrôlée par Israël et Jérusalem-Est administrée par la Jordanie.

Vainqueur de la guerre de juin 1967, Israël annexe Jérusalem-Est et étend les frontières de la ville en confisquant des terres attenantes et des villages palestiniens de la Cisjordanie : la surface de la municipalité passe de 6,5 km<sup>2</sup> à 76,5 km<sup>2</sup>.

En 1980, Israël vote une loi fondamentale, déclarant Jérusalem «*Capitale une et indivisible*» d'Israël. Mais la même année, le Conseil de sécurité de l'ONU dénonce cette position par la résolution 476 («*l'acquisition de territoire par la force est inadmissible*»), et rappelle «*l'impérieuse nécessité de mettre fin à l'occupation prolongée des territoires arabes occupés par Israël depuis 1967, y compris Jérusalem*». Cette résolution, votée par 14 voix pour (dont la France) et une abstention (États-Unis), rappelle le statut particulier de Jérusalem. La seule portée pratique de cette résolution est que Jérusalem n'est pas reconnue du point de vue international comme capitale de l'État d'Israël, mais comme un territoire occupé, malgré les velléités de l'administration Trump d'y établir son ambassade.

## **Palestiniens de Jérusalem : un statut particulier, une situation catastrophique.**

300 000 Palestiniens vivent dans le territoire municipal de Jérusalem. Ils n'ont pas la citoyenneté israélienne et sont «*résidents permanents*» du territoire où ils ont toujours vécu ! Cette qualité de «*résident*», équivalente au statut

accordé aux étrangers vivant en Israël, peut être remise en cause à tout moment pour divers motifs : absence prolongée à l'extérieur pour des études par exemple, mariage avec un conjoint de Cisjordanie ou regroupement familial. Depuis 1967, Israël a retiré plus de 14 000 permis de résidence aux Palestiniens.

L'objectif pour Israël est de maintenir un «*équilibre démographique*» avec un minimum de 70 % de juifs. Pour «*judaiser la ville*», il faut à la fois vider Jérusalem d'une partie de sa population palestinienne et y installer des colons. Actuellement 210 000 colons israéliens vivent à Jérusalem-Est. Cette présence, protégée par l'armée et souvent agressive envers les voisins palestiniens, crée de nombreux problèmes.

Plusieurs mesures discriminatoires sont imposées aux Palestiniens de Jérusalem. Ainsi, les plans d'urbanisme définissent de nombreuses zones inconstructibles dans les quartiers palestiniens. Construire une extension de sa maison ou simplement rénover son habitat peut alors conduire à un ordre de démolition. L'exemple du quartier de Silwan, au sud de la vieille ville est significatif : 88 maisons sont menacées de démolition, ce qui mettrait à la rue 1 400 personnes. On considère que le manque de logements pour les Palestiniens est de l'ordre de 43 000 et que les besoins pourraient monter à 200 000 en 2030.

Seulement 10 % du budget municipal est consacré aux Palestiniens qui représentent 37 % de la population municipale, il en résulte un grave déficit pour les services sociaux sanitaires et éducatifs. À titre d'exemple, il n'y a que 6 centres de santé pour les enfants et femmes enceintes à Jérusalem-Est contre 26 à l'Ouest. Il manque environ 1 000 salles de classe à

l'Est, ce qui entraîne des classes surchargées et des conditions d'enseignement défavorables. Pas étonnant qu'un tiers des écoliers de Jérusalem-Est ne terminent pas leur cursus scolaire contre 1,4 % à l'Ouest.

## **Un appel à la solidarité internationale et à la coopération décentralisée.**

La population de Jérusalem-Est en appelle à notre soutien, notamment pour l'enfance, particulièrement dans des quartiers comme Silwan. Les associations comme la nôtre sont prêtes à répondre à ces demandes, mais nos moyens sont limités et la coopération des collectivités devrait s'impliquer davantage.

Le ministère français des Affaires étrangères définit des zones prioritaires pour la coopération décentralisée : la zone C en Cisjordanie et Jérusalem. Mais il y a très peu de collectivités françaises ayant des coopérations avec Jérusalem-Est tandis que 76 collectivités étrangères ont une coopération avec Bethléhem ! Nous avons proposé un partenariat à la ville de Nantes, mais il semble qu'elle se soit engagée dans un autre voie. Il faut reconnaître que la coopération avec Jérusalem-Est relève d'une volonté politique courageuse, puisqu'elle consiste à signer avec le gouvernorat palestinien de Jérusalem et donc à reconnaître le statut de territoire occupé, conformément aux résolutions de l'ONU. Cela conduit à contester la politique israélienne et donc à «*déplaire*» à ce gouvernement.

Nous ne désespérons pas malgré tout que puisse se constituer en France un réseau de collectivités qui engage des coopérations avec Jérusalem-Est. ■

# L'histoire manipulée, la mémoire gommée

*Lors d'une mission en 2016, les participants ont pu découvrir certaines tentatives de réécrire l'Histoire ou... de la gommer.*

C'est en fin d'après midi que nous arrivons à Sebastiya, ville palestinienne historique proche de Naplouse. La route qui conduit au site est bordée d'une colonnade antique, une entrée majestueuse. Nous sommes accueillis par Ahmad Kayed.

L'air est doux en cette soirée d'octobre et nous parcourons les ruines du site où se superposent plusieurs civilisations : cananéenne, juive, grecque, romaine et byzantine. Les Palestiniens qui vivent là aujourd'hui sont sans doute les descendants de ces peuples qui se sont succédés et se sont mêlés depuis des millénaires.

## **L'« archéologie biblique » au service du récit national israélien**

Pourtant, Israël veut s'approprié ce site en territoire palestinien et y poursuit des fouilles selon des méthodes qui n'ont rien de scientifiques. Ils ont, nous dit-on, regroupé et mélangé des vestiges de différentes époques avec un bulldozer ! Leurs fouilles visaient à retrouver la trace de l'ancien royaume juif de Samarie : en vain car cette hypothèse est controversée par la communauté scientifique internationale. Mais l'archéologie selon Israël est une activité stratégique qui impose le secret sur les recherches et les découvertes.

C'est ainsi qu'en octobre dernier un tribunal israélien a rejeté une demande de publication du nom des archéologues qui creusent dans les territoires occupés, sous licence des forces de défense israéliennes. Israël refuse également de révéler les endroits où sont entreposées les antiquités qu'ils découvrent. L'archéologie en Cisjorda-

nie est traitée comme une activité militaire et non comme une recherche académique.

À Sebastiya, l'objectif de l'occupant est de clôturer le site archéologique, au motif de le protéger, pour le constituer en parc national dont l'entrée serait payante, renforçant alors le chapelet de colonies autour de Naplouse. Dans une première étape, un restaurant et une boutique de souvenirs à l'orée du site archéologique ont ainsi été détruits les 8 et 9 août 2016. Pour observer le coucher du soleil, nous montons sur la colline où les Palestiniens ont implanté leur drapeau, réponse symbolique des habitants de Sebastiya, entourés d'une couronne de colonies. Les Israéliens se sont efforcés une dizaine de fois depuis le 25 août 2016 d'enlever ce drapeau, chaque fois réimplanté et flottant maintenant au bout d'une très longue hampe.

Nous déambulons enfin d'un théâtre grec vers une église des premiers siècles de notre ère en passant par le palais d'Hérode, émerveillés par ces richesses archéologiques. Notre guide nous fait asseoir dans un endroit bien précis : une ancienne église où le corps de Jean-Baptiste aurait été enterré après qu'Hérode ait « eu sa tête ». De ce lieu émane, paraît-il, une énergie positive forte. On n'est pas obligé de ressentir ni de croire aux forces telluriques, mais on ne peut s'empêcher de rêver en ce lieu à ce que représente la poussière sous nos pieds et l'on se dit qu'il est vain de rechercher dans un pays, quels sont les premiers occupants, mais les habitants vivant sur cette terre ont tous des droits qu'il faut respecter.

## **À Safuriya, la mémoire effacée**

Près de Nazareth, désormais en territoire israélien, nous arrivons à Safuriya. À l'approche de notre bus, la lourde barrière qui ferme la ville sur la route principale s'efface et nous roulons sur une belle route bordée de villas dissimulées derrière des haies de bougainvillées multicolores : une petite ville paisible dans un site magnifique.

Passées les premières maisons, notre guide nous arrête devant un terrain vague avec des herbes folles. On distingue des pierres alignées et un petit mausolée : c'est bien un cimetière, mais il est délaissé, abandonné au bord d'un vallon. Sur le versant d'en face, une belle forêt de conifères avec, au sommet, un monument ancien. C'est tout ce qui reste du village palestinien de Safuriya détruit en 1947. Alors, notre guide qui a ménagé le suspense nous dévoile une large photo du village à l'emplacement de la forêt actuelle.

Un matin de 1947, les milices juives ont bombardé le village et l'ont entouré sur trois côtés. Les habitants ont fui vers le nord, la seule issue qui leur était laissée vers le Liban. Quand certains voulurent revenir : impossible, le village était déclaré zone militaire interdite. Leurs maisons et leurs champs ont été confisqués puisque les propriétaires étaient partis, même ceux qui avaient fui à quelques kilomètres, en territoire israélien étaient déclarés « présents-absents ».

On se prend à rêver sur cette ville de 6 000 habitants en 1947, alors plus peuplée que Nazareth, avec un terroir agricole fertile dans un paysage magnifique, et aujourd'hui enfouie sous une forêt dont les arbres ont été plantés grâce à des dons du Fonds juif international.

On ne refait pas l'Histoire, mais on peut travailler pour réparer cette injustice envers un peuple qui veut recouvrer ses droits. ■

*Pierre Leparoux.*

## **DES PROJETS**

*Début mars, 220 personnes ont assisté au témoignage « retour de mission » de six militants (Nort-sur-Erdre et Saffré) qui ont séjourné en Palestine et au Liban : mission olives, mission découverte et rencontres, mission au camp de réfugiés de Chatila (Liban).*

*La présence de trois maires (Nort, Saffré et La Grignonnais) et de plusieurs autres élus a permis d'envisager une suite qui pourrait être de soutenir un projet en partenariat.*

*Dans le canton de La Chapelle-sur-Erdre : après sollicitation du comité AFPS du canton auprès du Conseiller général (UDI) et du maire de La Chapelle (PS), les six maires du canton (45 000 habitants) viennent de décider d'apporter leur soutien à un projet de coopération avec le camp de réfugiés de Jenin. Il s'agit de mettre en place une équipe de cécifoot (football pour aveugles et mal-voyants) à Jenin et de les accueillir en octobre prochain pour un tournoi près de Nantes.*



## LA PALESTINE au-delà des images

# Semaine du film palestinien

« *La Palestine, au-delà des images* », la semaine du film palestinien organisée par l'AFPS44 en ce début d'année, fut une première et un succès. Ainsi, 8 films palestiniens ont été projetés dans 10 salles en Loire-Atlantique, du 10 au 17 janvier 2017, et vus par plus d'un millier de spectateurs.

Pour cette première édition, et avec la coopération de ses partenaires<sup>(1)</sup>, l'AFPS44 s'était donné comme objectif de mettre sur le devant de la scène des cinéastes palestiniens contemporains et de valoriser une production artistique très peu diffusée en France, malgré sa qualité.

À travers ces films, il s'agissait également de proposer aux spectateurs un regard artistique permettant de dépasser préjugés et stéréotypes. Comme les autres créations artistiques, le cinéma palestinien raconte des histoires universelles et s'adresse à tous les publics. Plus que d'autres peut-être, il permet également d'appréhender les réalités vécues par le peuple palestinien et, plus largement, la situation au Proche-Orient.

Parmi les invités, outre une dizaine d'élus ayant répondu, les présences de Maryse Gargour, réalisatrice de « À la rencontre d'un pays perdu », et Sandrine Mansour, historienne, ont renforcé l'intérêt du public pour les projections et

les débats. Un des points forts fut la projection dans six salles, en **sortie nationale**, du film « 3000 nuits » de Mai Masri.

Deux expositions photos étaient également au programme : celle montée par les *Amis d'Abu Dis* de Rezé et celle d'Éric Thomas, témoignage d'un adhérent sur son voyage en Palestine.

L'organisation systématique de débats après chaque projection a sans doute permis au public d'élargir son information sur la situation politique du Proche-Orient, et de bénéficier des retours d'expérience de personnes de retour de Palestine. Le public s'est montré attentif, intéressé, voire mobilisé sans qu'aucune réaction agressive n'ait été notée.

Nous saluons une bonne couverture des médias — ce qui n'est pas courant — tant dans la presse écrite, les radios que dans l'audiovisuel (y compris la chaîne *Al Jazeera*). L'événement a permis la création d'un logo et d'une bande



annonce<sup>(2)</sup> auquel a participé le quintet Hamon-Martin. Enfin, la ville de Nantes a mis à disposition ses supports de communication.

Cette première édition aura donc une suite : en début d'année 2018, la seconde semaine du film palestinien sera organisée sur le même principe... Présenter les films des réalisateurs palestiniens avec les mêmes objectifs : mobiliser adhérents et sympathisants en s'adressant à un public moins averti, pour diffuser la connaissance des réalités et de la cause palestiniennes.

Anne Potier.

Maryse Gargour, janvier 2017  
(© DeuxPlusQuatre  
Creative Commons)

1) partenariat de nombreux  
membres de la Plateforme 44  
des ONG pour la Palestine.

(2) Bande annonce  
de la Semaine sur  
<https://vimeo.com/196219880>

>>>> Le site de l'AFPS national est actualisé tous les jours.

## La solidarité, c'est aussi adhérer !

### BULLETIN D'ADHÉSION 2017

Nom..... Prénom .....

Adresse .....

e-mail..... Tél .....

Je cotise dans la tranche n° ..... soit ..... €

Chèque à l'ordre de l'AFPS44 : Maison des associations – 21, allée Baco – 44000 Nantes.

#### Comité de rédaction

Arlette Hamon, Sylvie Clabecq,  
Anne Potier, François Leroux,  
Pierre Leparoux, Bruno Fritel,  
Gilles Bourgeois.

Tranche	Revenus mensuels	Cotisation annuelle
1	- 500 €	10 €
2	500 – 1000 €	25 €
3	1000 – 1500 €	40 €
4	1500 – 2000 €	55 €
5	2000 – 2500 €	70 €
6	2500 – 3000 €	85 €
7	3000 – 3500 €	100 €
8	+ 3500 €	120 €